

IP TWINS

Gestion de portefeuilles de noms de domaine • Nouveaux gTLDs • brandTLDS •
Protection des marques en ligne

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

30 octobre 2023

Table des matières

1. DÉFINITIONS	3
2. OBJET	4
3. CHAMP D'APPLICATION.....	4
4. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT	5
5. DURÉE DU CONTRAT	5
6. BONS DE COMMANDE.....	5
7. FRAIS, FACTURATION ET PAIEMENT	6
8. OBLIGATIONS D'IP TWINS	7
9. OBLIGATIONS DU CLIENT	9
10. DONNÉES PERSONNELLES ET VIE PRIVÉE	10
11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
12. CONFIDENTIALITÉ	11
13. PUBLICITÉ	11
14. NOTIFICATIONS	11
15. ANNULATION, NON-EXÉCUTION ET SUSPENSION D'UN BON DE COMMANDE	12
16. RÉSILIATION ET EXPIRATION DU CONTRAT	13
17. RESPONSABILITÉ.....	14
18. GARANTIE CONTRE LE RECOURS DE TIERS	15
19. FORCE MAJEURE	15
20. ASSURANCE	16

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 1 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	16
22. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS	16
23. LANGUE.....	17
24. MODIFICATION ET MISE A JOUR	17

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 2 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

1. DÉFINITIONS

« **Bon de commande** » Toute instruction donnée par le Client, par courrier électronique, courrier ou facsimile.

« **Client** » Toute personne physique ou morale qui commande des services à IP Twins.

« **CGV** » Les présentes Conditions Générales.

« **Contrat** » Ensemble :

- les présentes Conditions Générales de Vente ; et
- les Conditions Particulières de Services émanant d'IP Twins ; et
- tout Bon de Commande accepté par IP Twins ; et
- les éventuelles conditions d'achat du Client.

« **Frais et débours** » Tous frais d'enregistrement et autres dépenses nécessaires à l'exécution des instructions du Client, incluant les frais bancaires et les frais de change, engagés par IP Twins pour le compte du Client du fait de l'enregistrement ou de la tentative d'enregistrement de noms de domaine ou tout autre Service.

« **Interlocuteur** » - pour le Client, la personne habilitée à donner des instructions relatives à la gestion des noms de domaine.

- pour IP Twins, le responsable de compte attribué au Client.

Ces interlocuteurs sont indiqués par tout moyen avant ou lors du commencement du contrat. En cas de changement d'interlocuteur, les parties s'en informent sans délai.

« **IP TWINS** » IP Twins S.A.S., société de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 441 049 376 et dont le siège social est 78, rue de Turbigo, 75003 Paris, et/ou toute société partenaire et sous-traitants

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 3 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

d'IP Twins S.A.S. identifiée préalablement, le cas échéant, auprès du Client, qui fourniront les Services au Client.

- « **Parties** » Ensemble, IP Twins et le Client.
- « **Redevances** » Le prix, les Frais et Débours dus pour la fourniture des Services indiqués dans le Bon de Commande ou calculés par référence aux prix standards d'IP Twins. Le Catalogue des prix applicables au Client est communiqué séparément.
- « **Services** » Les services fournis au Client par IP Twins aux termes du présent Contrat, et identifiés dans le Bon de Commande. Les Services peuvent comprendre notamment, sans y être limités, des services de création de noms de domaine, des services d'enregistrement et d'hébergement de noms de domaine, des services de maintenance technique de noms de domaine, des services de gestion de portefeuilles de noms de domaine, des services de recherche, surveillance, rachat et restitution de noms de domaine, des services de recherche, d'audit et de surveillance liés à l'Internet et aux noms de domaine, à la messagerie électronique et aux groupes de discussion, des services de formation et d'information, des services de consultation en matière d'Internet et noms de domaine, et tous autres services pouvant être fournis par IP Twins.

2. OBJET

1. Les présentes CGV fixent les conditions dans lesquelles le Client a recours aux services d'IP Twins ainsi que les engagements pris par les Parties dans le cadre de la fourniture de ces services.
2. Toute commande passée auprès d'IP Twins entraîne l'acceptation des présentes CGV.

3. CHAMP D'APPLICATION

1. Les présentes CGV et tout Bon de Commande accepté par IP Twins constituent, ensemble avec les Conditions Particulières de Services présentées par IP Twins au Client, le Contrat conclu entre les parties dans son intégralité, et remplacent tous accords précédents, qu'ils soient écrits ou oraux, exprès ou tacites, ayant trait à la

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 4 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

fourniture des Services. Les termes stipulés dans les Bons de commande, factures et Conditions Générales d'achat émanant du Client, sont applicables à IP TWINS, à la condition d'avoir été préalablement communiqués et acceptés par IP Twins.

2. Dans l'hypothèse de l'établissement d'une relation contractuelle privilégiée négociée, le présent Contrat, qui détermine les conditions dans lesquelles IP Twins fournit les Services au Client, ne pourra être modifié qu'après obtention de l'accord écrit de la personne habilitée à cet effet par IP Twins.

4. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le contrat est présumé être entré en vigueur à la date de la naissance de la relation contractuelle entre le Client et IP Twins.

5. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 1 an, et renouvelable par tacite reconduction. Chacune des Parties pourra résilier ce contrat par LRAR 3 mois avant la date d'expiration du contrat.

6. BONS DE COMMANDE

1. Le Bon de Commande n'est définitif qu'après avoir été accepté par IP Twins et le Client.
2. Tout Bon de Commande signé par le Client constitue un engagement par le Client d'acquitter le prix des Services soumis aux présentes CGV.
3. Seuls les Bons de commande adressés par l'Interlocuteur désigné du Client (ou dont l'Interlocuteur désigné est en copie) seront acceptés par IP Twins.
4. Les Bons de commande doivent être adressés à l'Interlocuteur désigné par IP Twins. Lorsque le Bon de Commande est adressé par courrier électronique, l'adresse ivan.sly@iptwins.com doit être en copie.
5. Le Client fournit à ses frais, toute information, ressource ou moyen requis par IP Twins pour la fourniture de Services. Le Client garantit que ses employés, sous-traitants et autres fournisseurs coopéreront promptement avec IP Twins si nécessaire.
6. Toute instruction fournie par le Client à IP Twins en relation avec les Services doit être complète, exacte et précise. IP Twins se réserve le droit de facturer tout surcoût et/ou travail supplémentaire résultant du manquement aux obligations stipulées au présent article, et décline toute responsabilité du fait de toute erreur pouvant résulter de ce manquement.

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 5 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

7. Tout Bon de Commande doit comprendre notamment une description du Service auquel il est fait référence, la durée de réalisation du Service, le prix du Service à la date d'acceptation (fixé par référence au Catalogue des prix), le nom de l'interlocuteur responsable pour IP Twins, ainsi que les différents documents éventuels qui seront remis au Client à la fin de la réalisation de chaque Service. IP Twins pour la réalisation des Services référencés dans le Bon de Commande, mettra les moyens matériels et techniques nécessaires ainsi que ses compétences techniques en vue de sa réalisation. Elle s'engage à exécuter le Service avec diligence dans les délais impartis et en stricte conformité avec les lois et règlements en vigueur.
8. IP Twins tiendra le Client régulièrement informé de l'état d'avancement du Service référencé dans le Bon de Commande. Des réunions de suivi du Service auront lieu entre les responsables des Parties autant de fois que nécessaire, à la demande de la partie la plus diligente.

7. FRAIS, FACTURATION ET PAIEMENT

1. IP Twins informe le Client de ses Conditions Tarifaires.
2. Les Conditions Tarifaires sont fixées en Euros et hors taxes.
3. Le Client informe IP Twins par email qu'il accepte les Conditions Tarifaires.
4. Chaque Client fournit à IP Twins :
 - (a) Le cas échéant, le numéro de TVA intracommunautaire ;
 - (b) Une adresse email dédiée à l'envoi et au suivi des factures.
5. Sauf indication contraire, chaque Service donne lieu à une facturation.
6. Si le prix des Services n'a pas été indiqué sur le Bon de Commande, il sera fixé par référence à la grille tarifaire applicable mise à la disposition du Client dans le catalogue remis au Client.
7. Si le prix pour lequel un Service est demandé n'est pas indiqué dans le catalogue, IP Twins établira un devis.
8. Si le montant total des Services devait se révéler supérieur à 3 000 € HT, IP Twins demandera confirmation de ses instructions au Client, même si les prix fixés sont indiqués dans le Catalogue.
9. Toute révision du prix d'un Service fera l'objet d'une notification écrite préalable un (1) mois à l'avance.
10. Le Client reconnaît que les Frais, notamment mais non exclusivement au titre des

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 6 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

noms de domaine et des prestations techniques d'hébergement de noms de domaine, ne constituent que les frais initiaux liés à l'enregistrement des noms de domaine, et que la poursuite de l'utilisation du nom génère des Honoraires récurrents, lesquels sont à la charge du Client.

11. Sauf disposition expresse contraire dans le Bon de Commande et sous réserve des dispositions de l'article 3.2 ci-dessus, tous les devis fournis par IP Twins sont valables trente (30) jours à compter de la date à laquelle ils ont été fournis, après quoi ils deviennent automatiquement obsolètes.
12. Le prix des prestations est exprimé hors TVA. Toute taxe ou droit est à la charge du Client.
13. IP Twins se réserve le droit d'exiger le paiement d'un acompte avant la fourniture de tout Service. Sauf stipulation contraire dans le Bon de Commande, IP Twins peut demander le paiement des Services avant, pendant ou après leur réalisation.
14. Les factures sont payables dans les trente (30) jours à compter de leur date. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués au taux bancaire de base annuel en vigueur majoré de 4 points, après une première mise en demeure adressée au Client. Après deux rappels, une première mise en demeure sera adressée au Client : tous les frais de recouvrement des factures impayées restent, dans le respect des dispositions légales en la matière, à la charge du Client. IP Twins se réserve également le droit de suspendre les prestations, notamment mais non exclusivement en matière de prestations techniques d'hébergement de noms et en matière d'enregistrement et de renouvellement de noms de domaine, jusqu'au paiement intégral du prix. Le Client reconnaît que les modalités de paiement constituent un élément substantiel du Contrat.
15. Il est entendu entre les Parties que toute prestation complémentaire non incluse dans un Bon de Commande ne pourra être exécutée qu'à la condition qu'IP Twins obtienne du Client son accord écrit préalable tant sur la nature que sur le prix des prestations envisagées.

8. OBLIGATIONS D'IP TWINS

1. Sauf stipulations contraires, les obligations d'IP Twins dans le cadre du présent Contrat sont des obligations de moyen.
2. IP Twins s'engage à suivre les standards de sécurité recommandés par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). IP Twins emploiera ses meilleurs efforts pour fournir des Services, et s'engage à fournir au Client les services commandés conformément aux règles de l'art et aux normes en usage dans la profession.
3. IP Twins s'engage à initier les processus requis par les instructions du Client données

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 7 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

dans les bons de commande dans un délai de vingt-quatre (24) heures ouvrées, à compter de la réception des instructions et de l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation du Service, et sous réserve que ces informations et documents soient suffisants à la réalisation du Service. Les délais stipulés dans les Bons de Commande pour l'exécution des Services sont purement indicatifs et non impératifs.

4. Les services fournis devront répondre aux exigences de l'exploitation prévue et aux spécificités précisées par le Client telles que décrites sur le Bon de Commande ou dans la proposition commerciale annexée.
5. Le Client prendra à sa charge toute fourniture de service supplémentaire ou tout dépassement dû à une utilisation des services fournis supérieure aux limites prévues dans le Bon de Commande ou dans la proposition commerciale annexée ou dans toute commande complémentaire.
6. Le Client reconnaît :
 - (a) que la fourniture des Services est soumise, notamment mais non uniquement en matière d'enregistrement de noms de domaine, aux limites techniques et opérationnelles inhérentes à l'utilisation d'Internet, incluant notamment la nature évolutive de la structure organisationnelle légale et réglementaire du réseau, ainsi qu'aux inexactitudes potentielles, aux variations de standards des dépôts de données qui affecteraient en outre l'enregistrement de noms de domaine et que la responsabilité d'IP Twins ne pourra être engagée du fait de ces contraintes ;
 - (b) que la fourniture des Services, notamment mais non uniquement en matière d'enregistrement de noms de domaine, pourra partiellement ou totalement être interdite, réglementée ou être sujette aux dispositions contractuelles de tiers telles que les conditions fixées par les autorités de nommage d'Internet par le monde. Le Client reconnaît avoir été averti de ces contraintes et les avoir acceptées ;
 - (c) qu'IP Twins ne peut, notamment du fait des limites techniques et dispositions contractuelles ci-dessus mentionnées, garantir l'exhaustivité d'une recherche d'antériorité particulière, d'une surveillance ou d'un audit nom de domaine ou audit de contenu web particuliers.
7. De manière générale, IP Twins mettra tout en œuvre pour remédier aux incidents quels qu'ils soient dans les meilleurs délais.
8. En cas de non-reconduction ou de rupture du Contrat ne résultant pas de l'inexécution par le Client, même partielle, de l'une ou l'autre de ses propres obligations, IP Twins a obligation d'assister le Client dans le transfert des données, logiciels, matériels, ou équipements du Client en vue de la poursuite des services par le Client ou un tiers. L'export des données par IP Twins sera fourni au Client dans un

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 8 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

format facilement exploitable prêt à être importé par des fournisseurs tiers ou le Client lui-même et accompagné du modèle de données, fourni dans des conditions de sécurité adéquates, en prenant notamment en compte la confidentialité des données concernées et l'existence de données à caractère personnel, tout en permettant une lisibilité aisée pour le Client ou les fournisseurs tiers qu'il aura désigné ; et complet, y compris concernant toute information pertinente requise pour continuer à exploiter cet ensemble de données. L'assistance apportée par IP Twins dans le cadre du transfert sera facturée conformément au tarif en vigueur. Les conditions tarifaires sont fournies sur simple demande. Les prix sont exprimés hors taxes.

9. IP TWINS s'engage à communiquer de façon claire et exhaustive les informations et la documentation nécessaire qui doivent être scrupuleusement suivies par le Client pour garantir la bonne exécution des Services. A cet égard, IP Twins communique au Client les consignes de sécurité relatives à l'utilisation de ses plateformes. A ce titre, IP Twins est tenue à une obligation de résultat. En revanche, lorsqu'IP Twins informe le Client de consignes de sécurité émanant d'institutions tierces telles que l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et les registres chargés de l'administration de domaines de premier niveau, IP Twins le fait dans un esprit de convenance et de bienveillance qui ne saurait, en aucun cas, traduire une volonté de se soumettre à une obligation de résultat.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

1. Le Client doit apporter à IP Twins toute sa collaboration et lui fournir toute l'information requise pour assurer l'exécution des services. Il s'engage notamment à fournir en temps utile à IP Twins toutes informations, données, logiciels, matériels, équipements ou éléments utiles à la mise en œuvre des services.
2. Les informations, données, logiciels, matériels, équipements ou éléments fournis par le Client à IP Twins appartiennent au Client. L'utilisation desdits éléments par IP Twins est limitée à la fourniture des services.
3. Le Client s'engage à ne pas mettre à la disposition du public, utiliser ou suggérer le recours à des activités contraires aux lois en vigueur.
4. Le Client s'engage à effectuer une surveillance constante des informations mises à la disposition du public, de manière à éliminer, avant diffusion, les messages susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers ou, plus généralement, d'être contraires aux lois et règlements en vigueur. En conséquence, IP Twins ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des informations, de la nature des données et d'une manière générale, de toute information relative ou consécutive à la fourniture des services.
5. Le Client s'engage à respecter scrupuleusement et en tout temps les consignes de sécurité communiquées par IP Twins. Les Parties conviennent que par « consignes »,

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 9 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

il faut entendre « instructions strictes ». Le Client est tenu, à cet égard, à une obligation de résultat.

6. Le Client est tenu à une obligation de s'informer quant aux consignes de sécurité émanant d'institutions tierces, dont celles de l'ICANN et des registres chargés de l'administration de domaines de premier niveau.

10. DONNÉES PERSONNELLES ET VIE PRIVÉE

Il est expressément renvoyé à la Politique de Données Personnelles disponible sur le site www.iptwins.com à l'adresse <https://wp.me/PavRrR-2re>.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. IP Twins est propriétaire de tout droit de propriété intellectuelle ayant trait à toute information, tous comptes-rendus, documents, logiciels et autres matériels créés par IP Twins et liés aux Services, incluant toute méthodologie, savoir-faire et procédés utilisés (ensemble ci-après désignés « le Matériel »). IP Twins concède au Client une licence limitée au stockage et au visionnage du Matériel délivré au Client sur son réseau informatique interne, ainsi qu'à l'impression de 1 à 10 copies, strictement et exclusivement dédiées à un usage professionnel interne. Le Matériel ne peut être reproduit, transmis, diffusé ou visualisé en public sans autorisation écrite préalable d'IP Twins.
2. Le Client reste propriétaire de tous les documents remis et/ou communiqués au Prestataire dans le cadre de l'exécution du Contrat, et de tous les droits corporels et intellectuels y attachés tels que notamment droits d'auteur, dessins et modèles ou brevets. Le Client est également propriétaire, sans que cette liste soit limitative, de toutes les dénominations et noms de domaine ou sous domaines que le Client pourra communiquer au Prestataire. Le Client s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour s'assurer que l'utilisation de ses propres noms, marques, informations, documents ou logiciels (« les Objets ») dans le cadre des Services ne viole ni ne contrefait les droits de propriété intellectuelle de tiers ou est, de quelque manière que ce soit, illégale.
3. IP Twins garantit le Client que les moyens de réalisation des Services ne violent ni ne contrefont les droits de propriété intellectuelle de tiers ou sont, de quelque manière que ce soit, illégaux.
4. Dans l'hypothèse où le Client serait alerté d'un litige relatif aux Services entre IP Twins et un tiers, le Client se réserve le droit, à sa seule discrétion, avec notification écrite préalable et sans que sa responsabilité puisse être engagée, de résilier immédiatement de plein droit le présent contrat.
5. Dans l'hypothèse où IP Twins serait alertée d'un litige relatif aux Services entre le

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 10 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

Client et un tiers, IP Twins se réserve le droit, à sa seule discrétion, avec notification écrite préalable et sans que sa responsabilité puisse être engagée, de cesser toute utilisation de ces Objets, par notamment leur suppression ou leur neutralisation de son système informatique et/ou de leur mise à disposition de tout intéressé.

12. CONFIDENTIALITÉ

1. Chacune des parties s'engage à considérer comme confidentiels les conditions d'exécution de la fourniture des services et tous documents ou informations échangés en cours de la fourniture des Services, ainsi que les techniques, méthodes propres à IP Twins et autres procédés et/ou services, objet de la fourniture des Services. Chaque partie s'interdit en conséquence de communiquer ou de divulguer ces informations à tout tiers sans accord écrit préalable, de l'autre partie, y compris en cas de citation à titre de référence commerciale.
2. Par ailleurs, IP Twins s'engage à considérer comme strictement confidentielles tant au sein de sa propre organisation que vis-à-vis des tiers, les informations qui lui seront communiquées par le Client ou les informations dont elle pourrait avoir connaissance du fait des services fournis au Client et à limiter les contacts entre IP Twins et le Client pour ces informations aux seules personnes directement impliquées par la fourniture des services.
3. Ne sont toutefois pas considérés comme confidentiels les éléments desdites informations qui étaient du domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombés dans le domaine public sans qu'il y ait eu contravention aux présentes CGV, ou dont la partie concernée pourrait prouver qu'ils étaient en sa possession antérieurement à la date d'effet du présent engagement, ou qui sont divulgués par IP Twins avec l'accord préalable du Client, ou qui sont communiqués à IP Twins ou à ses personnels par des tiers sans qu'il y ait eu contravention à une obligation de confidentialité au profit du Client. Cette obligation de confidentialité peut aussi être levée par le consentement exprès, écrit et préalable de l'autre partie ou par la loi.
4. Toute communication d'information jugée par le Client comme étant confidentielle est faite à ses risques et périls.

13. PUBLICITÉ

Dans ses documents commerciaux, mis en ligne ou autres, IP Twins pourra indiquer qu'elle est le fournisseur de Services au Client et citer le Client dans ses références commerciales pour la durée de la relation entre IP Twins et le Client.

14. NOTIFICATIONS

1. Toute notification faite par le Client ou IP Twins en vertu du présent Contrat se fera par courrier électronique, télécopie ou par lettre recommandée à l'adresse du Client

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 11 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

ou d'IP Twins indiquée sur le Bon de Commande ou à toute autre adresse ou numéro de télécopie notifiée au Client ou à IP Twins

2. Les notifications faites par courrier électronique sont réputées reçues le jour de l'expédition, sauf preuve contraire ; celles faites par télécopie sont réputées reçues à réception, sauf rapport d'erreur négatif ; celles faites par voie de courrier recommandé sont réputées délivrées deux jours suivant la date d'envoi.

15. ANNULATION, NON-EXÉCUTION ET SUSPENSION D'UN BON DE COMMANDE

1. Le Client peut décider d'annuler et/ou modifier un Bon de Commande sans qu'aucun paiement ne puisse être réclamé par IP Twins dans la mesure où le Service réalisé par IP Twins relatif au Bon de Commande n'aurait pas encore débuté.
2. Le Client peut annuler ou modifier un Bon de Commande quand le Service relatif au Bon de Commande a débuté après en avoir informé IP Twins. Dans ce cas, le Client notifiera sa décision à IP Twins par tout moyen, la résiliation de la commande prendra effet à l'expiration d'un délai d'une (1) semaine à compter de la date de réception de la notification. Dans ce délai, le Client sera tenu au paiement du montant du Bon de Commande ramené au prorata du Service effectué par IP Twins jusqu'à la date d'effet de résiliation, IP Twins remettant pour sa part un rapport de synthèse écrit des prestations d'ores et déjà effectuées.
3. Dans l'hypothèse où IP Twins ne pourrait exécuter un Bon de Commande d'enregistrement d'un nom de domaine dans un délai de trois (3) mois à compter de l'acceptation dudit Bon de Commande pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que la non-fourniture par le Client des documents demandés), IP Twins adressera au Client une notification dite de non- exécution. IP Twins et le Client s'engagent à coopérer pour remédier, autant que possible, à la non-exécution du Service.
4. IP Twins se réserve la faculté de suspendre ou d'interrompre immédiatement la fourniture de tout ou partie des Services dans l'hypothèse d'un acte ou d'une omission du Client affectant ou risquant d'affecter le bon fonctionnement ou la sécurité du réseau, des infrastructures, ou des équipements d'IP Twins, ce dont le Client sera averti préalablement.
5. IP Twins se réserve la possibilité, en cas d'urgence, de suspendre partiellement ou complètement les services pour conduire des opérations de maintenance de son réseau et/ou de ses composantes matérielles et logicielles, ce dont le Client sera averti préalablement. Dans ce cas, IP Twins s'engage à agir au mieux pour rétablir les services dans les meilleurs délais.
6. Dans l'hypothèse d'un manquement grave de la part du Client aux obligations prévues au présent contrat ou dans les Conditions particulières des différents services proposés par IP Twins, le Client accepte l'application des mécanismes de

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 12 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

sanction éventuellement prévues au sein des Conditions Générales ou Particulières pertinentes d'IP Twins.

7. Hors cas d'urgence, IP Twins s'oblige à prévenir à l'avance le Client par écrit de la suspension des services et les parties s'engagent à s'accorder sur les horaires de ces opérations de maintenance.

16. RÉSILIATION ET EXPIRATION DU CONTRAT

1. Nonobstant les droits dont IP Twins dispose par ailleurs, IP Twins pourra résilier le Contrat avec effet immédiat à compter de la notification :
 - (a) en cas de défaut de paiement par le Client de toute(s) somme(s) due(s) à IP Twins s'il n'a pas été remédié à cette inexécution dans un délai de trente (30) jours suivant la notification adressée par IP Twins au Client ;
 - (b) en cas d'inexécution par le Client d'une autre obligation substantielle résultant du présent Contrat s'il n'a pas été remédié à cette inexécution dans un délai de trente (30) jours suivant la notification adressée par IP Twins ;
 - (c) si le Client fait l'objet d'un règlement amiable, est placé en redressement judiciaire ou en liquidation de biens dans les conditions prévues aux articles L611 et suivants du Code de commerce.
2. En cas de résiliation ou d'expiration du Contrat, IP Twins sera autorisé à détruire tous les Objets en sa possession ou sous son contrôle, en les effaçant de ses systèmes informatiques et/ou en faisant immédiatement les démarches appropriées en ce sens auprès des autorités compétentes.
3. En cas de résiliation ou d'expiration du Contrat, le Client paiera immédiatement à IP Twins toutes les sommes dues en vertu du Contrat.
4. Le Client pourra résilier le Contrat de plein droit avec effet immédiat à compter de la notification :
 - (a) en cas d'inexécution par IP Twins d'une autre obligation substantielle résultant du présent Contrat s'il n'a pas été remédié à cette inexécution dans un délai de trente (30) jours suivant la notification adressée par IP Twins ;
 - (b) en cas de non-exécution dans les délais, ou mauvaise exécution d'une ou plusieurs Services ayant fait l'objet d'un Bon de Commande acceptées par les Parties.

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 13 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

(c) si IP Twins est placé en redressement judiciaire, de sauvegarde ou en liquidation de biens dans les conditions prévues aux articles L 611 et suivants du Code de commerce.

5. Ne seront alors dues, au *prorata temporis*, que les sommes correspondant aux rapports mensuels remis au Client par IP Twins. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispensera pas IP Twins de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par le Client du fait de la résiliation anticipée du contrat.

17. RESPONSABILITÉ

1. Sauf garantie légale d'ordre public, IP Twins ne peut être tenue par une garantie non expressément stipulée dans les présentes CGV.

2. La responsabilité d'IP Twins ne saurait être directement ou indirectement recherchée s'agissant de dommages résultant de l'un des événements suivants :

(a) utilisation ou dysfonctionnement imputable au Client,

(b) interruption des services motivée par une décision, une négligence, une faute ou tout comportement du Client et/ou des Utilisateurs ou par des opérations de maintenance qui ne relèvent pas de la responsabilité d'IP Twins.

(c) tout incident ou interruption des services dû à un incident ou une panne survenant sur d'autres réseaux que le réseau d'IP Twins ou à un mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures du Client ou des Utilisateurs,

(d) introduction d'un virus informatique ayant un effet sur le fonctionnement des Services, pertes de données, maintien frauduleux ou dégradation des matériels, équipements et/ou bases de données du Client et/ou des Utilisateurs, intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers à partir des services fournis par IP Twins dans tout ou partie du Système d'Information du Client.

(e) modifications apportées à la configuration des matériels ou des logiciels nécessaires à la fourniture des Services par le Client lui-même ou par un tiers sans lien avec IP Twins,

(f) migration dans un environnement matériel ou logiciel différent de celui initialement prévu ou utilisé,

(g) baisse du chiffre d'affaires consécutif au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation des services,

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 14 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

(h) en cas d'inexécution par le Client, même partielle, de ses propres obligations.

3. IP Twins ne pourra être tenue pour responsable du retard ou de l'inexécution de ses obligations si ce retard ou cette inexécution procède de circonstances échappant à son contrôle telle que, notamment, toute action ou omission du Client.
4. IP Twins ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, les dommages indirects correspondant aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de la défaillance d'IP Twins, non plus que des pertes d'exploitation et des préjudices commerciaux.
5. Dans le cas où la responsabilité d'IP Twins serait recherchée (notamment dans le cas où une négligence d'IP Twins serait à l'origine de dommages constatés ou si des incidents proviennent de matériels ou logiciels qu'IP Twins serait amené à fournir au Client ou à installer sur les équipements du Client), celle-ci ne pourra excéder le montant total des sommes perçues par IP Twins au titre du présent Contrat et ne pourra être engagée que si la réclamation est notifiée dans un délai d'un (1) an à compter de la fourniture des Services litigieux.
6. En cas de mise en cause de la responsabilité d'IP Twins, sa responsabilité ne pourra excéder le montant total des sommes perçues par IP Twins au titre du présent Contrat, et ne pourra être engagée que si la réclamation est formulée dans un délai d'un (1) an à compter de la fourniture des Services en cause.

18. GARANTIE CONTRE LE RECOURS DE TIERS

1. Le Client garantit IP Twins contre toute action d'un tiers relative ou consécutive à la fourniture des services, résultant d'un manquement aux obligations du présent Contrat par le Client.
2. En cas de poursuites ou réclamations exercées par un tiers contre IP Twins, le Client indemnisera intégralement IP Twins de tout dommage subi par ce dernier et s'engage à assurer à ses frais la défense d'IP Twins dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication ou responsabilité, quel que soit le procédé ou la procédure mis en œuvre, juridictionnel ou non-juridictionnel, judiciaire ou extrajudiciaire.

19. FORCE MAJEURE

1. On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des Parties.
2. Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 15 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

3. En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie dans les meilleurs délais et par écrit. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater. Les délais prévus pour la livraison des Services seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

20. ASSURANCE

1. IP Twins certifie par les présentes qu'elle est titulaire de toutes les polices d'assurance nécessaires garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages qu'elle pourrait causer à l'occasion de l'exécution des Services.
2. IP Twins remettra au Client, à sa demande, une copie des attestations nécessaires.
3. La police d'assurance est la suivante : « Axa France IARD SA », police « Responsabilité civile Prestataires de services » n°4688545204, garantissant la ou les activités de « Société d'enregistrement et de gestion de noms de domaines internet ».

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. En cas d'annulation de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, ladite clause sera réputée non écrite ; l'ensemble des autres clauses restant en vigueur.
2. Le présent Contrat est conclu *intuitu personae*. En conséquence le Client s'engage à ne pas céder ou transférer de quelque manière que ce soit partie ou totalité des droits et obligations résultant du présent Contrat.
3. IP Twins, qui conserve la direction et la responsabilité de l'exécution du Contrat, se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services et de céder le Contrat en le notifiant préalablement au Client.
4. Aucune des parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de l'inexécution ou de retards d'exécution d'une obligation du Contrat découlant d'un évènement de force majeure.
5. Le fait, pour l'une des parties, de tolérer, de la part de l'autre, un quelconque manquement à ses obligations découlant du présent Contrat, ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de ses droits.

22. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

1. Les présentes CGV sont soumises au droit français.
2. Tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des présentes fera l'objet d'une tentative de règlement

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 16 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		

amiable.

3. À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, il est expressément fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Paris, y inclus en cas de procédure en référé ou d'appel en garantie, et ce quel que soit le lieu d'exécution des présentes, du domicile du défendeur ou le mode de règlement.

23. LANGUE

Les présentes CGV sont rédigées en français et traduites en plusieurs langues. En cas de conflit, la version française prévaut sur toute autre.

24. MODIFICATION ET MISE A JOUR

Le Client reconnaît et accepte que IP Twins puisse être amené à faire évoluer ou mettre à jour ses Conditions Générales et Particulières. Si des telles modifications s'avéraient être substantielles, IP Twins notifiera le Client de cesdites modifications par courriel et avec un préavis de trois (3) mois. En cas de désaccord du Client avec les nouvelles Conditions, le Client pourra demander cessation de la relation contractuelle existant entre le Client et IP Twins.

Conditions Générales de Vente	Ref-CGV-IPTWINS-20231030	Page 17 of 17
www.iptwins.com	info@iptwins.com	33 (0)1 42 78 93 12
IP TWINS S.A.S • RCS Paris B 441 049 376 • TVA intra-communautaire FR46441049376 • SIRET : 441 049 376 00037 • APE : 6201Z		